



Programme national de reconnaissance au mérite

Garde Côtière Auxiliaire Canadienne



Médaille d'héroïsme



Médaille de service exemplaire



Médaille de leadership



Médaille de mérite opérationnel



Médaille de service humanitaire



Médaille de service administratif exemplaire



Médaille d'ancienneté

Programme de reconnaissance au mérite

En tant que bénévoles, les membres de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) ne reçoivent aucune compensation pécuniaire pour leur appui au programme canadien de recherche et sauvetage. Afin d'assurer le succès et le dynamisme de la GCAC, ses membres doivent recevoir le crédit qui leur est dû pour le rôle important qu'ils remplissent dans la réalisation de leur mission. La remise de reconnaissances et de décorations appropriées par l'organisation nationale a été mise en place afin de réaliser cet objectif.

Les décorations et récompenses suivantes sont donc créées et peuvent être portées sur l'uniforme de la GCAC en respectant l'ordre de préséance suivant :

- Médaille d'héroïsme
- Médaille de service exemplaire
- Médaille de leadership exemplaire
- Médaille de mérite opérationnel
- Médaille de service humanitaire
- Médaille de service administratif exemplaire
- Médaille d'ancienneté

- Épinglettes de service actif
- Certificat de membre honoraire du Conseil national
- Certificat de reconnaissance

Éligibilité

Tous les bénévoles qui sont membres en règle de la GCAC sont éligibles pour les six décorations qui suivent :

- **Médaille d'héroïsme de la GCAC**
- **Médaille de service exemplaire de la GCAC**
- **Médaille de leadership exemplaire de la GCAC**
- **Médaille de mérite opérationnel de la GCAC**
- **Médaille d'ancienneté de la GCAC**

- **Épinglettes de service actif de la GCAC**

À l'exception des médailles d'héroïsme, de service exemplaire et d'ancienneté, ces décorations peuvent être attribuées à des groupes (unités, comités, etc.) qui sont membres de la GCAC. Les nominations à titre posthume d'anciens membres de la GCAC sont également acceptées.

Les candidats ou groupes ne peuvent être reconnus que pour des actions ou activités qui se sont déroulées après le 13 octobre 1999.

Pour ces quatre autres reconnaissances, les bénévoles qui sont membres en règle de la GCAC sont également admissibles.

- **Médaille de service humanitaire de la GCAC**
- **Médaille de service administratif exemplaire de la GCAC**

- **Certificat de membre honoraire du Conseil national de la GCAC**
- **Certificat de reconnaissance de la GCAC**

Ces quatre reconnaissances peuvent également être attribuées à des individus, des groupes ou des citoyens, qui ne sont pas membres de la GCAC, mais qui ont contribué à la réalisation de la mission de l'organisation par un apport significatif et soutenu.

Les nominations de candidats à titre posthume sont également admissibles.

Dans le cas de la *Médaille de service exemplaire de la GCAC* et de la *Médaille de service humanitaire de la GCAC*, les candidats ne peuvent être reconnus que pour des actions ou activités qui ont pris place après le 13 octobre 1999.

Les employés de la GCAC ne sont pas admissibles au *Programme national de reconnaissance au mérite*.

Processus de nomination

Tout membre de la GCAC peut recommander une personne ou un groupe pour un prix ou une décoration de l'organisation en complétant un formulaire de mise en candidature. Il n'y a pas de période d'éligibilité comme telle pour les mises en candidatures. Les actions ou activités doivent cependant avoir pris place après l'adoption du Programme national de reconnaissance au mérite de la GCAC le 13 octobre 1999.

Pour toutes les reconnaissances et décorations (à l'exception de la médaille d'ancienneté et des épinglettes de service actif), la ou les personnes qui présentent une mise en candidature doivent soumettre le formulaire de nomination et les documents de soutien à la candidature par l'entremise des autorités compétentes, c'est-à-dire en soumettant d'abord le dossier au Conseil d'administration régional de la GCAC.

Le Conseil doit, avec diligence, faire une évaluation préliminaire de la candidature et faire suivre le dossier au Comité consultatif du programme de reconnaissance au mérite de la GCAC accompagné d'une résolution d'appui ou d'opposition à la mise en candidature.

Évaluation des candidatures et acceptation des reconnaissances

Le Comité consultatif national évalue les candidatures reçues et transmet une recommandation au Conseil national de la GCAC qui est l'ultime instance décisionnelle en la matière.

Trois membres siègent sur ce comité : le Chef de la direction de la GCAC (membre permanent), un représentant de la Garde côtière canadienne (nommé pour un mandat de trois ans) et un autre membre du Conseil national de la GCAC (dont le mandat est renouvelable à chaque année).

Le Comité consultatif national du programme de reconnaissance au mérite de la GCAC analyse et évalue chaque cas pour s'assurer que les informations rapportées sont exactes.

Si, à l'une ou l'autre des étapes du processus d'approbation, une recommandation n'est pas approuvée, une récompense de niveau moins élevé peut être attribuée en lieu et place.

Présentation des reconnaissances et des médailles

- **Médaille d'héroïsme;**
- **Médaille de service exemplaire;**
- **Médaille de leadership exemplaire;**
- **Médaille de mérite opérationnel;**
- **Médaille de service humanitaire;**
- **Médaille de service administratif exemplaire;**
- **Médaille d'ancienneté;**

- **Certificat de membre honoraire du Conseil national;**
- **Certificat de reconnaissance.**

Les reconnaissances qui précèdent sont présentées par le Chef de la direction (CEO) ou son représentant.

- **Épinglettes de service actif;**
Les épinglettes de service actif sont remises par les présidents de chaque région ou leurs représentants.

Les récompenses comprennent les éléments suivants

- **Médaille d'héroïsme;**
Cette reconnaissance comprend une montre de la GCAC, une médaille et un ruban.

- **Médaille de service exemplaire;**
Cette reconnaissance comprend une plaque, une médaille et un ruban.

Présentation des reconnaissances et des médailles

- Médaille de leadership exemplaire;
- Médaille de mérite opérationnel;
- Médaille de service humanitaire;
- Médaille de service administratif exemplaire;
- Médaille d'ancienneté.

Ces reconnaissances comprennent un certificat, une médaille et un ruban.

- **Épinglettes de service actif;**
Cette reconnaissance comprend une épinglette.
- **Certificat de membre honoraire du Conseil national;**
- **Certificat de reconnaissance.**

Pour ces reconnaissances, un certificat est présenté. Le Certificat de reconnaissance peut être accompagné d'une autre marque d'appréciation de la GCAC (cravate, chapeau, etc.).

Révocation d'une reconnaissance

Faisant suite à la découverte de faits véritables et vérifiables, une recommandation à l'effet qu'une reconnaissance de la GCAC soit révoquée peut être faite au Conseil national par le Comité consultatif.

Remplacement d'une médaille

Le remplacement d'une médaille perdue ou volée est aux frais du récipiendaire.

Critères d'attribution

Médaille d'héroïsme

La médaille d'héroïsme est la plus haute distinction offerte par la Garde côtière auxiliaire canadienne. Elle est accordée à un membre de la GCAC en reconnaissance de services de qualité exceptionnelle rendus lors d'une mission ou d'un sauvetage impliquant un risque pour sa vie. Cette médaille récompense un comportement héroïque face à un danger réel important et qui dépasse largement les attentes normales dans une telle situation.

L'individu doit avoir eu un comportement **tout à fait exceptionnel** dans les circonstances contrairement à un comportement nettement au-dessus des exigences normales qui est exigé pour l'attribution de la médaille de mérite opérationnel. Le succès de la mission ou du sauvetage n'est pas un pré-requis comme tel, mais la mission doit avoir exigé de l'individu ou du groupe un comportement vraiment hors de l'ordinaire réalisé dans des conditions mettant la vie du/des secouriste(s) en danger.

Médaille de service exemplaire

La Médaille de service exemplaire de la GCAC a été créée pour souligner les réalisations des membres qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'organisation et ce sur une période de temps prolongée.

La médaille reconnaît les critères d'excellence de ces individus qui se distinguent soit en apportant une contribution significative et de longue durée à la GCAC en tant qu'organisation nationale ou encore en permettant à la GCAC d'atteindre ses buts et objectifs dans les domaines de la recherche et du sauvetage, de la prévention et de la sécurité nautique.

Les critères d'attribution de cette décoration sont d'avoir fait preuve d'une performance exceptionnelle dont l'impact positif se ressent sur l'organisation dans son ensemble. Cette performance doit avoir un effet positif et mesurable.

Critères d'attribution

Médaille de leadership exemplaire

La Médaille de Leadership exemplaire de la GCAC est attribuée aux Auxiliaires qui se sont distingués par des réalisations exceptionnelles lors d'activités opérationnelles ou administratives.

La Médaille de leadership est une récompense aux membres qui ont maintenu un niveau de performance exceptionnelle ou effectué des réalisations notables au cours d'une période de temps prolongée ce qui a permis d'appuyer de façon significative les activités de la GCAC.

Médaille de mérite opérationnel

La médaille de mérite opérationnel de la GCAC est attribuée aux auxiliaires en reconnaissance d'un comportement nettement au-dessus des exigences normales lors d'une mission d'aide ou de sauvetage ou d'une autre action opérationnelle méritoire.

Cette récompense reconnaît les actions réalisées de manière professionnelle qui dépassent largement les attentes normales et appuient de façon considérable l'accomplissement de la mission de la GCAC.

Pour se mériter la Médaille de mérite opérationnel de la GCAC, un individu qui est membre de la GCAC doit donc avoir largement dépassé les attentes lors d'une opération sans pour autant que les actions aient été tentées ou exécutées au péril de sa vie.

Médaille de service humanitaire

La médaille de service humanitaire de la GCAC est présentée aux membres et non-membres de la Garde côtière auxiliaire canadienne qui se distinguent par une participation directe à une opération ou à une action de nature humanitaire. La participation directe signifie que la personne doit être présente sur les lieux de l'opération et doit avoir participé directement à son déroulement.

Les services rendus lors de l'opération considérée doivent rencontrer les critères suivants :

- Dépassant largement les attentes normales;
- Ayant un impact et une résultante importante;
- Permettant une amélioration immédiate de la situation;
- Ayant contribué à la solution du problème.

Médaille de service administratif exemplaire

La Médaille de service administratif exemplaire de la GCAC est attribuée aux membres et non-membres de la GCAC en reconnaissance de réalisations exceptionnelles sur le plan de la gestion ou de l'administration.

L'octroi de cette récompense requiert des services qui ont été rendus d'une manière nettement supérieure à ce à quoi l'on est en droit de s'attendre en temps normal.

Médaille d'ancienneté

La médaille d'ancienneté de la GCAC est attribuée à tous les bénévoles qui sont membres en règle et atteignent 25 années au service de la Garde côtière auxiliaire canadienne.

Épinglette de service actif

- Épinglette de service actif - 5 ans
- Épinglette de service actif - 10 ans
- Épinglette de service actif - 15 ans
- Épinglette de service actif - 20 ans
- Épinglette de service actif - 25 ans

Les épinglettes de service actif de la GCAC sont attribuées aux membres pour les années de service consacrées à l'organisation.

La distribution des épinglettes est effectuée par les Conseils d'administration régionaux. Les récipiendaires n'ont pas à faire l'objet d'une mise en candidature. Les épinglettes sont simplement remises annuellement en consultant la liste de séniorité des membres de chaque région.

Critères d'attribution

Membre honoraire du Conseil national

Le statut de membre honoraire du Conseil national de la GCAC peut être attribué aux membres et non-membres de la GCAC qui ont contribué de façon exceptionnelle à l'organisation.

L'attribution de ce prix est basé sur la performance exceptionnelle d'une personne dont l'action favorise les buts et objectifs de la GCAC en tant qu'organisation nationale. La nature de cette performance doit être largement supérieure aux attentes normales et avoir entraîné un effet positif sur la capacité de la GCAC à remplir sa mission.

Le prix récompense les individus qui ont appuyé la GCAC et ses programmes de façon notable. Leur contribution exceptionnelle a eu une portée nationale et un impact positif sur la notoriété de la GCAC.

Certificat de reconnaissance

Le Certificat de reconnaissance de la GCAC peut être accordé aux Auxiliaires et aux non-membres qui ont apporté une aide significative à la GCAC dans le déroulement de ses activités.

L'objectif de cette récompense est de souligner le travail de ceux qui travaillent dans l'ombre; les bénévoles dont l'implication est discrète et qui souvent passent inaperçus. Ce sont ceux qui ne demandent pas de récompense mais dont la compassion et la charité font partie intégrante de la culture de la GCAC.

Les récipiendaires ont souvent été impliqués dans la GCAC pour plusieurs années et n'ont généralement pas reçu de prix régionaux ou nationaux de la GCAC.

Pour nous faire parvenir
le formulaire de mise en candidature

Bureau national

Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)

Bureau national

47, rue Riverview, Gatineau (Québec) J9H 4S7

Téléphone : 819 557-0541

Sans frais : 1 866 MAYDAY2 / 1 866 629-3292

Cellulaire : 819 743-2920

Télécopieur : 819 557-0541

Courriel : vezinaf@videotron.ca

Site Internet : www.ccca-gcac.org

Bureaux régionaux

Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)

Terre-Neuve-et-Labrador

B. P. 938, Saint-Jean (Terre-Neuve) A1C 5M3

Téléphone : 709 772-4074

Télécopieur : 709 772-4109

Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)

Maritimes

22, Ocean View Drive, Halifax
(Nouvelle-Écosse) B3P 2H3

Téléphone : 902 475-1842

Télécopieur : 902 479-3222

Site Internet : www.ccca-m.ca

Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)

Québec

17, rue Prince, Sorel, (Québec) J3P 4J4

Téléphone : 450 746-4385

Télécopieur : 450 746-4386

Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)

Centre et Arctique

577, rue Kingston, Suite 206

Toronto (Ontario) M4E 1R3

Téléphone : 416 463-7283 / 1 866 429-7283

Télécopieur : 416 463-7285 / 1 866 392-7285

Courriel : office@ccga-ca.ca

Site Internet : www.ccca-ca.com

Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)

Pacifique

25, rue Huron, Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4V9

Téléphone : 250 480-2798

Télécopieur : 250 480-2742

Site Internet : www.ccca-pacific.org



Programme national de reconnaissance au mérite

Formulaire de mise en candidature • Page 1

Candidat / groupe

Nom			
Adresse (domicile)			
Téléphone		Télécopieur	
Profession / Occupation			
Adresse (travail)			
Téléphone		Télécopieur	
Date de naissance			
Numéro d'unité			
Fonction (GCAC)			
Reconnaissance suggérée			

IMPORTANT

Veillez identifier la reconnaissance recommandée et les motivations pour soumettre la candidature sur une autre page ou dans une lettre explicative. La demande doit inclure au minimum un «Résumé des faits ou des services rendus» qui contient les informations suivantes :

- Description de la mission ou des actions justifiant la mise en candidature;
- Où et quand les actions se sont-elles déroulées ?

- Dans quelle mesure, les actions du candidat ont-elles contribué au déroulement de la mission / action entreprise ?

Veillez également inclure un résumé ou une courte biographie du candidat incluant : les principales étapes de sa carrière professionnelle, la période durant laquelle il a été actif au sein de la GCAC et les récompenses de la GCAC qu'il s'est déjà mérité. Veuillez inclure également toute information pertinente pouvant être utile (articles de journaux, témoignages, lettres, etc.).

Formulaire de mise en candidature • Page 2

Proposeur

Nom :			
Adresse postale :			
Téléphone :	Télécopieur :	Courriel :	
Signature :			Date :

Donnez les noms de trois personnes qui pourraient appuyer la mise en candidature et qui sont familières avec les actions du candidat. Il est préférable qu'elles n'aient pas été contactées par le proposeur afin de maintenir le principe de confidentialité.

1. Nom			
Adresse			Tél. :
2. Nom			
Adresse			Tél. :
3. Nom			
Adresse			Tél. :

Ce document est confidentiel lorsque complété

Veuillez transmettre le formulaire et les pièces justificatives à votre Conseil d'administration régional de la GCAC. Le Conseil doit en faire l'analyse dans des délais raisonnables et faire suivre le dossier à l'adresse suivante :



Garde côtière auxiliaire canadienne

Comité consultatif national

Programme de reconnaissance au mérite

47, rue Riverview, Gatineau (Québec) J9H 4S7

Pour information : 1 819 557-0541 - bureau

1 819 743-2920 - cellulaire

Sans frais : 1 866 MAYDAY2 / 1 866 629-3292